MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 – 19 H

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la susdite municipalité,

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le lundi 9e jour de décembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil municipal Benoit Côté (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Adoption du Règlement numéro 996-2024 constituant un fonds de roulement
2. Adoption du Règlement numéro 999-2024 modifiant le Règlement numéro 979-2024 concernant les droits de mutations immobilières
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 997-2024 concernant l'imposition de taxes, des compensations et des diverses tarifications pour l'exercice financier 2025
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1001-2024 sur la gestion des règlements d'urbanisme
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1003-2024 sur les tarifs exigibles pour le traitement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme et le traitement d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1002-2024 sur les branchements aux réseaux aux réseaux d'eau potable et d'égouts
7. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit
8. Adoption de l'entente de principe avec le syndicat des employés municipaux
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 626 000 $ qui sera réalisé le 21 janvier 2025

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **4 décembre 2024**.

_____
Stéphanie Gaudreau
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 sur le site Internet de la Municipalité le 4 décembre 2024.

Donné à Saint-Apollinaire le **4 décembre 2024.**

_____
Stéphanie Gaudreau
Directrice générale